PROVINCE D'ALBERTA-SASKATCHEWAN

RAPPORT DE LA CONVENTION DES PRINCIPAUX DES ÉCOLES INDIENNES DE LA PROVINCE

(23-24 ET 25 JANVIER 1935.)

Pour la deuxième fois, les RR. PP. Oblats, Principaux des Ecoles indiennes de la Province d'Alberta-Saskatchewan, ont tenu leur convention annuelle dans notre très hospitalière Maison de *Saint-Albert*, les 23, 24 et 25 janvier 1935, sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr J. GUY, vicaire apostolique de Grouard, et la présidence d'office du R. P. U. LANGLOIS, Provincial de l'Alberta-Saskatchewan. Tous les RR. PP. Principaux des Ecoles Indiennes étaient présents, malgré la température très froide de ces jours et les difficultés du voyage ; ils étaient les mêmes que l'an dernier, à l'exception du R. P. Portier, malade et remplacé à l'Ecole du Lac d'Oignon par le R. P. E. PRATT.

Etaient donc présents :

le R. P. DELMAS, *Principal de l'Ecole de Duck Lake, Saskatchewan ;*

le R. P. LE VERN, *Principal de l'Ecole de Brocket, Alberta ;*

le R. P. RIOU, *Principal de l'Ecole de Cluny, Alberta ;*

le R. P. ALLARD, *Principal de l'Ecole de Delmas, Saskatchewan ;*

le R. P. MOULIN, *Principal de l'Ecole de Hobbéma, Alberta ;*

le R. P. RUAUX, *Principal de l'Ecole de Cardston, Alberta ;*

le R. P. ANGIN, *Principal de l'Ecole de S. Paul-Blue Quills, Alberta ;*

le R. P. PRATT, *Principal de l'Ecole de Onion Lake, Saskatchewan.*

Rappelons à cette occasion que la plupart de ces écoles ont été fondées aux premiers temps des Réserves indiennes, dans les années de 1881-1884. *Elles ont élevé la jeune génération des Indiens Cris, des Gens du Sang, des Sarcis, des Piéganes et des Pieds Noirs, tribus dont le nom était prononcé encore avec frayeur il y a cinquante ans.*

Avant de commencer une nouvelle série de travaux, le R. P. Langlois, Provincial, donna lecture du rapport de la convention précédente et les PP. Principaux ont pu se féliciter d'avoir obtenu déjà de très appréciables résultats de leur première réunion. Qu'il suffise de mentionner que les quatre Ecoles-pensionnats, qui jusqu'à cette date, avaient été administrées par les Religieuses de différentes Congrégations, c'est-à-dire les Ecoles de Cluny, Delmas, Hobbema et Lac d'Oignon, sont, depuis mai 1934, sous la direction unique des RR. PP. Oblats, qui, maintenant, peuvent plus facilement imprimer le même élan à toutes ces œuvres, mettre l'expérience commune au service de l'éducation des petits Indiens et présenter un front plus uni dans leurs revendications auprès du Département des Affaires Indiennes. De plus, les Ecoles, qui avaient besoin d'un gardien de nuit et ne l'avaient pas encore, ont obtenu du Département que ce gardien leur soit concédé.

L'an dernier, la question s'était posée de donner à nos écoliers des vues animées, tant pour expliquer les classes de catéchisme que pour les divertir durant l'hiver. Cette matière a fait un pas de plus vers sa réalisation. Certains Principaux possèdent déjà un projecteur Pathé-Baby ; désormais, toutes les Ecoles auront le leur et des films communs pourront être empruntés à la Maison Provinciale. Il serait peut-être mieux de réserver à la Maison Provinciale l'achat de Pathescopes et films fixes pour l'enseignement de la religion, les films fixes étant mieux adaptés à cet enseignement que les vues animées qui ont le grand tort de dramatiser outre mesure les scènes bibliques.

Deux autres résolutions ont aussi été prises : celle de demander au Département des Affaires Indiennes

une augmentation de terrain au profit des Ecoles-pensionnats, une section n'étant pas considérée comme suffisante ; il faudrait obtenir, autant que possible et selon les circonstances, une autre section de terrain en plus ou du moins une demi-section. La deuxième résolution est que soit tenue tous les trois ou quatre ans une convention générale de tous les PP. Principaux des Provinces de l'Ouest Canadien, afin de s'unir plus étroitement et de constituer, de toutes les énergies éparses, un bloc solide et vivant, la grande force catholique des Ecoles indiennes. Il a été suggéré qu'une convention générale pourrait peut-être avoir lieu cette année même, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle Ecole-pensionnat de Lebret, Sask., en cours de construction. Quant à notre convention annuelle, il a été décidé à l'unanimité qu'elle se tiendrait dorénavant dans la première quinzaine de novembre au lieu de janvier, habituellement trop froid.

Comme l'an dernier, la série des travaux a été répartie entre les différents membres de la convention, et, après chaque rapport, une discussion libre a été engagée pour mettre en lumière les points pratiques à exécuter, sinon de suite, du moins dans un avenir prochain.

R. P. Balter : *Rapport sur les langues.* — Le Rév. Père Balter, ancien Principal, fut invité à donner un rapport sur les langues indiennes et anglaise, en fonction de la charge de Principal ou de Missionnaire auprès des Indiens ; ce travail lui convenait parfaitement, car il est considéré parmi nous comme le linguiste des idiomes indiens. N'ayant pu cependant assister à la convention, à cause du grand froid et de la sensibilité de sa vue, son rapport fut lu par le R. P. Provincial. La prédication étant le premier devoir du missionnaire, il va sans dire que ce dernier doit parler pour se faire comprendre, et donc connaître suffisamment les langues pour exercer son ministère décemment et fructueusement. Dans ce pays, deux langues sont nécessaires, l'idiome indien et l'anglais ; pour un Principal d'Ecole, ces deux langues sont également nécessaires et peut-être l'anglaise plus que l'indienne. A laquelle de ces deux langues donner

la priorité de temps ? Théoriquement, il semblerait que le jeune missionnaire dût apprendre d'abord l'anglais pour ensuite se donner à l'étude de la langue indienne ; mais, il est à craindre que, connaissant bien l'anglais, le jeune missionnaire n'ait plus le courage d'entreprendre l'étude assez pénible de la langue indienne qui restera, quoi qu'on dise, longtemps encore sinon toujours, le truchement véritable des sentiments intimes de l'Indien ; en pratique, il faut donc commencer par la langue indienne et, pour cela, notre jeune missionnaire devra être placé de préférence sur une réserve ; c'est là seulement qu'il trouvera un milieu favorable à cette étude. D'ailleurs, nos jeunes missionnaires venant désormais de Lebret et ayant appris l'anglais dès leurs jeunes années, ont une connaissance grandement suffisante de cette dernière langue, et peuvent se donner de suite à l'étude des langues indiennes dès qu'ils nous arrivent. Les livres en langue indienne : catéchismes, livres de prières, etc., sont presque épuisés et devraient être remplacés. Les PP. Principaux sont d'accord que ces livres, et principalement le catéchisme, pourraient rendre meilleur service s'ils étaient écrits en langue indienne avec en face la traduction anglaise, ce qui permettrait aux enfants petits et grands de mieux saisir le sens des mots et d'avoir une meilleure compréhension de leur religion. Ce travail a déjà été fait en langue Pied-noir par le R. P. Le Vern, et c'est un modèle du genre. Ne pourrait-on pas faire ainsi un catéchisme à l'usage des Cris ?

Nous avons aussi dans notre Province un petit journal cris, mais qui végète depuis assez longtemps ; le tirage est faible, parce que les Indiens ne trouvent pas 50 centins dans leur bourse pour payer l'abonnement ; l'opinion des PP. Principaux est que ce journal cris soit maintenu coûte que coûte, même au prix de sacrifices d'argent, et qu'il soit répandu partout, car nous avons là en mains un puissant véhicule de vérité si nous savons nous en servir. Le P. Moulin, qui en est le rédacteur, a été chargé de faire une petite enquête auprès des missionnaires afin de connaître les améliorations qu'ils suggéreraient

à sa tenue. Il serait à souhaiter que chaque Ecole fasse, en son budget, une petite part pour payer même au besoin l'abonnement de toutes les familles catholiques parmi lesquelles elle se recrute. Quand nos Montagnais et nos Pieds-noirs auront-ils, eux aussi, leur journal catholique en leur propre langue ?

R. P. RUAUX · *Œuvres postscolaires.* — Ce rapport attire notre attention sur les œuvres postscolaires, unions, confréries, etc. Nous ne devons pas nous désintéresser de nos anciens écoliers rendus à leur foyer ; l'éducation catholique doit se continuer, non plus sans doute directement, mais indirectement ; nos anciens élèves tombent sous la juridiction du missionnaire en quittant l'Ecole, mais ce missionnaire est Oblat lui aussi, et la même éducation peut se poursuivre. Dans les écoles qui se recrutent sur une seule réserve, il est facile de regrouper de temps à autre les anciens pour leur faire du bien. Il est plus difficile de procéder ainsi pour les écoles qui se recrutent dans plusieurs réserves. Cependant, il serait aisé, semble-t-il, comme cela se fait déjà en certains endroits, de réunir au moins une ou quelques fois l'an, les anciens élèves à l'école même, les garder toute la journée, et évidemment les nourrir, leur faire une cérémonie religieuse le matin, et l'après-midi, terminer par une partie de balle par exemple, Quant aux confréries ou unions pieuses, nous ne sommes pas encore à même d'en établir, l'Indien étant trop inconstant et, d'un autre côté, très jaloux de sa liberté. La meilleure ligue que l'on pourrait former serait la ligue du Dimanche, dont le seul règlement exigerait l'assistance à la messe tous les dimanches.

C'est au Département des Affaires Indiennes d'aider les anciens élèves à monter une ferme ou leur maison ; le Département a promis cette aide ; l'Ecole pourra aussi, dans certaines circonstances, aider ses anciens, mais dans une mesure plutôt restreinte : les précédents sur ce terrain pourraient avoir des effets déplorables. — Dans quelles directions pousser les jeunes gens et les jeunes filles ? Les garçons apprennent dans nos écoles à conduire une ferme, à soigner les animaux

domestiques et à en prendre soin ; les filles reçoivent une éducation ménagère.

R. P. MOULIN : *Ecoles du jour.* — Ces écoles semblent revenir à l'ordre du jour. Jadis elles furent en existence ; mais les résultats furent si minimes que le Département des Affaires Indiennes dut y renoncer pour adopter les écoles résidentielles que nous avons actuellement. Mais qui donc redemande les écoles du jour ? Non pas les officiers du Département Indien, non pas les Principaux des écoles résidentielles ; peut-être quelques missionnaires protestants y voient-ils l'avantage de recruter pour leurs écoles résidentielles et d'amener des fidèles à leur église ; peut-être aussi quelques politiciens voudraient-ils y caser des instituteurs sans travail ? En tout cas, les Indiens eux-mêmes certainement désirent ces écoles, non pour l'instruction et l'éducation de leurs enfants, mais pour leur commodité, leur satisfaction personnelle et surtout leur intérêt immédiat, car ils pensent bien que l'instituteur qu'ils aident à faire vivre en donnant leurs enfants, à son tour, les fera vivre de son salaire ; puis il y a les mille petits services que les enfants peuvent rendre à la maison, tandis qu'eux prolongeraient leurs heures de paresse. Ces écoles sont-elles pratiques ? Atteignent-elles leur but ? On peut répondre catégoriquement : non ; l'assistance des élèves est trop aléatoire ; de plus, l'influence familiale et le maintien à la maison de la langue maternelle annihilent le travail de l'instituteur, du moins pour ce qui est de l'anglais ; les résultats sont nuls pour la grande majorité de ces écoles, où, par surcroît, les habitudes nomades de nos gens ne favorisent guère la présence assidue des enfants.

Est-il bon de construire des chapelles à différentes places pour les différentes bandes d'Indiens et d'y annexer des écoles du jour ? Si ces bandes d'Indiens ont des réserves différentes, il serait bon d'avoir une chapelle sur chacune de ces réserves, pourvu que, par ailleurs, le nombre des catholiques, une dizaine de familles par exemple, en justifie l'érection. Si ces différentes bandes sont sur une même réserve, l'érection

d'une chapelle ne peut avoir lieu que si la distance au centre principal ou l'intérêt des bandes l'exigent. Quant à y annexer des écoles du jour, cela ne devrait se faire qu'en dernière ressource, pour peut-être atténuer la propagande protestante de certain ministre ou pour aider les Indiens à mieux pratiquer leur religion.

R. P. Riou : : *Durée du cours scolaire.* — Le Département des Affaires Indiennes a ressuscité l'an dernier une circulaire, vieille déjà de plusieurs années, par laquelle les Principaux des écoles résidentielles doivent avoir une permission spéciale pour garder désormais des élèves au-dessus de seize ans accomplis. Qu'en penser ? Notons tout d'abord que le Département n'entend pas interdire d'une façon générale l'accès des écoles aux jeunes gens au-dessus de seize ans, il veut cependant que des raisons convenables soient données par les Principaux pour maintenir ces élèves dans les écoles ; et quelquefois les Principaux seront heureux de recourir à cette circulaire pour se débarrasser de mauvais sujets. Pourtant, si les Indiens viennent à connaître cette circulaire, il sera difficile de garder les jeunes gens au-dessus de seize ans, et l'éducation professionnelle qu'ils devaient recevoir à cet âge, travail agricole pour les garçons, travaux ménagers pour les filles, ne pourra plus se donner d'une façon sérieuse ; ce sont donc les jeunes gens qui en souffriront et les parents de même. Actuellement, les Principaux des écoles ne peuvent rien contre cette circulaire.

R. P. Angin : *Catéchistes.* — La loi de l'Eglise prescrit comme un devoir grave aux prêtres chargés des âmes l'enseignement de la doctrine chrétienne. Les curés ou missionnaires peuvent cependant et doivent même s'adjoindre d'autres membres du clergé, s'ils ne suffisent pas à la tâche, ou même à leur défaut, des membres de la Confrérie de la Doctrine chrétienne ou autre, de pieux laïques. Ces pieux laïques doivent avoir de bonnes mœurs, pratiquer leur religion, et connaître les enseignements de l'Eglise, trois conditions qu'il est extrêmement difficile de trouver réunies chez un Indien. Cependant, parmi nos anciens élèves des écoles rési-

dentielles, on pourrait rencontrer quelque jeune homme et le pousser à accepter ce grave travail de catéchiste, moyennant rétribution. Sur les réserves où il y a un prêtre résidant, il n'est guère besoin de catéchiste, le missionnaire suffisant généralement à la tâche. La difficulté se fait sentir là surtout où il n'y a pas de prêtre résidant sur la réserve, et où il ne paraît qu'une fois par mois. Si, sur ces dernières réserves est établie une école du jour, le catéchisme pourra être fait par l'instituteur sous le contrôle mensuel du missionnaire ; s'il n'y a pas d'école du jour, le missionnaire devra s'ingénier pour passer quelque temps sur ces réserves et y faire le catéchisme. Comme la plupart des enfants sont dans nos écoles résidentielles, le plus pratique sera de décider les parents des autres enfants non-élèves à venir à la mission ou à l'école pour un mois, et là, les garder, les nourrir, les instruire et leur faire faire leur première Communion.

R. P. Le Vern : *Vocations.* — Les Papes Benoît XV, dans son *Encyclique* du 30 novembre 1919 et Pie XI, dans celle du 28 février 1928, ont énergiquement recommandé aux chefs de Missions, Evêques ou Préfets apostoliques, de considérer l'œuvre de la formation d'un clergé indigène comme l'un de leurs principaux devoirs, et les raisons qu'ils invoquent doivent nous faire tous réfléchir : C'est ainsi qu'ont fait les apôtres, ils n'ont pas importé un clergé tout fait de l'extérieur, ils l'ont constitué sur place ; la constitution de l'Eglise le demande aussi, car elle ne se pose nulle part en étrangère ; il y a grand avantage à avoir un clergé indigène qui lui, ayant la même origine, la même mentalité, les mêmes sentiments et les mêmes goûts que ses compatriotes, a une merveilleuse puissance pour insinuer la foi dans leur esprit ; bien mieux que personne autre, il connaît les méthodes de persuasion. Enfin, les Papes ordonnent la fondation de Séminaires indigènes. A nous donc d'entrer dans ces vues, et de recruter et d'encourager les vocations des jeunes Indiens au sacerdoce. Rappelons-nous la joie, la fierté et la reconnaissance des Indiens du Nord lorsque, l'été dernier, Son Excellence

Mgr BREYNAT conféra le sacerdoce au R. P. MERCREDI, O. M. I. Dans ces vues, une école apostolique est à se constituer lentement à notre Mission du Lac-la-Biche et elle ne demande qu'à recevoir les sujets pleins d'espérances que nos Ecoles auront bien voulu lui préparer ; deux jeunes Montagnais y continuent leur cours primaire en attendant le cours spécial qui les aiguillera vers le sacerdoce.

Tout ce qui vient d'être dit, comme principe, vaut, proportion gardée, pour le recrutement des vocations simplement religieuses, Frères convers et Religieuses. Les Instituts anciens de Religieuses doivent s'ouvrir aux vocations sûres des jeunes Indiennes.

La dernière conférence traita la question importante du MARIAGE. *Le R. P.* DELMAS *présenta là-dessus un beau travail qui intéressera tous nos missionnaires. C'est pourquoi nous en reproduisons le texte intégral.*

Cette QUESTION DU MARIAGE chez les Indiens est la plus épineuse de toutes celles qui doivent être traitées au cours de cette convention. Il me semble qu'on aurait dû chercher un savant en psychologie pour faire ce travail comme il devrait être fait. Dépourvu de cette science, j'ai essayé de me fourrer dans la peau d'un Indien pour penser et raisonner comme lui, et vous apporter les objections que l'Indien rencontre à contracter le mariage chrétien.

J'éliminerai les Indiens des bois et du Nord, tels qu'ils existent chez Mgr BREYNAT et chez Mgr LAJEUNESSE. Peut-être sous l'influence de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de ses serviteurs, qui les premiers étaient de race blanche, des Indiens acceptèrent-ils le mariage chrétien assez facilement, aussitôt après l'arrivée des missionnaires ? Je me contenterai de parler du pur Indien de la Prairie, de cet Indien né de race guerrière, luttant continuellement contre les tribus voisines pour conserver ses terrains de chasse et sa liberté. Pour faire accepter à ce guerrier, orgueilleux et fier, le mariage chrétien, et le lui imposer même, nous, missionnaires du grand Ouest, devons nous attendre à une lutte de longue haleine.

Nous avons à lutter :

1° Contre le démon lui-même qui a tenu si longtemps cette nation sous sa puissance, et qui en tient encore une bonne partie par le mauvais génie de ses vieux sorciers. Au fond, ces sorciers prêchent la haine des Blancs et le mépris de leurs religions et de leurs mœurs, pour garder la race Indienne dans ses superstitions et ses rites religieux. Beaucoup de ces sorciers sont sous l'influence du démon.

2° Contre les habitudes, mœurs et rites indiens, qui datent de plusieurs siècles. Jusqu'à ce jour, l'Indien de l'Ouest n'a rêvé que liberté et indépendance de toute loi morale. Il ne connaît pas le mot de devoir ni celui d'obligation ; lui, si fier et si orgueilleux, comment va-t-il se courber sous le joug du mariage, et, par le fait, sous le joug d'une femme, qui, pour ses ancêtres, n'était considérée que comme un animal qui devait lui fournir beaucoup de travail, et dont il se servait pour assouvir ses passions. Jusqu'à ce jour, la femme indienne était considérée comme propriété personnelle de l'homme qui l'avait achetée et payée, et qui pouvait en disposer à son gré : la chasser, la vendre ou la garder. Je demandais un jour à une femme qui elle était, et elle me répondit : « Une esclave. »

3° Contre certains préjugés tel que celui-ci : Il arrive parfois qu'une femme, dès lors qu'elle est mariée à l'église, devient indépendante, exigeante, paresseuse et même infidèle.

Devenue par le christianisme l'égale de l'homme, elle fait tout pour dominer son mari et le tenir sous sa tutelle, dans un demi-esclavage. Elle va jusqu'à lui refuser ses droits maritaux sous de vains prétextes de jalousie ou même pour rire de lui. Elle se dit ceci : le mariage chrétien me rend l'égale de mon mari, je vais donc le dominer. Il ne peut plus ni me battre, ni me renvoyer. S'il le fait, j'aurai recours à l'Agent et à la loi civile, et, si mon mari me bat, je l'enverrai en prison. C'est avec ce raisonnement qu'elle finit par avoir le dessus. La femme indienne est fourbe et pleine de malice ; on en est parfois à regretter qu'elle ne reçoive

plus la correction qu'autrefois son mari lui administrait si libéralement. Quand j'ai fait des remontrances, soit à l'homme, soit à la femme qui vivaient ensemble sans être mariés, jamais l'homme ne m'a mal répondu, tandis que la femme, devant les tourments de l'enfer dont je lui parlais, me disait chaque fois : « *Kiyam* », soit !

4° Contre la mauvaise influence des Blancs, avec lesquels nos Indiens sont en continuel contact. L'immodestie dans la tenue de la femme ou fille blanche, sa liberté extérieure avec les hommes, aux sports, aux danses, aux bains, dans les voyages en auto, portent nos filles d'Ecole et même de nos réserves, à vouloir en faire autant. Elles voudraient jouir des mêmes plaisirs, de la même liberté, du même dévergondage que les blanches. Aussi, sous ce même prétexte, quelques-unes de nos filles de nos Ecoles vont s'engager dans les villes ou les gros villages pour y mener ce qu'elles appellent le « Free Life ».

5° Contre l'exemple des Blancs, mais à un autre point de vue. Notre Indien étant très observateur, n'est pas sans s'apercevoir que, pour ainsi dire, chaque race de Blancs a sa religion à part et son mariage particulier : tels que les Mormons, les Doukhobors, les Mennonites, les Juifs, etc. Il se dit alors en lui-même : Pourquoi, moi aborigène, ne garderais-je pas mes coutumes, mes croyances et mon mariage, comme mes ancêtres ? Ne voyons-nous pas ce mouvement renaître chez les six nations de l'Est du Canada, et ne voyons-nous pas aussi quelque émissaire des Etats-Unis ou d'ailleurs qui vient prêcher cette doctrine parmi nos catholiques, de temps en temps !

6° Contre le manque de confiance en lui-même de l'Indien. Questionnez un Indien, à l'occasion, et demandez-lui s'il a commis tel péché. Il vous répondra : « Pas encore. » Il se sent capable de le commettre, ou plutôt incapable de résister à la tentation. Pour lui, si l'occasion se présente, il tombe dans le péché, parce que l'occasion est venue à ses devants, dit-il : « Ni pe miskakun. » Ce n'est pas lui qui a provoqué ou cherché le péché ; c'est le péché qui est venu le chercher. Con-

naissant sa faiblesse, il en coûte à notre homme de promettre une chose qu'il ne pourra faire ou de s'engager dans quelque obligation qu'il ne saura tenir. Ce manque de confiance en lui-même le porte à juger de la faiblesse d'autrui par la sienne propre. Il se dit : Pourquoi s'engager à deux dans les mêmes obligations, quand chacun, pris individuellement, sait fort bien qu'il ne pourra pas y être fidèle ?

Devant le mariage, comme en presque tout le reste, l'Indien est un enfant, mais un enfant curieux et jaloux. Ainsi, qu'une femme de mauvaise vie vienne s'installer sur la réserve, aussitôt la chose connue, tous les garçons et beaucoup d'hommes mariés vont la voir ; d'où, disputes dans le ménage et souvent séparation. Jaloux et enfants, souvent maris et femmes ne parlent que d'amours secrètes, adultères, etc. ; un mot, un simple regard font naître des soupçons, la jalousie les mord au cœur, les paroles vives s'ensuivent. « Ah ! se dit la femme, tu m'accuses d'avoir fait ci et ça ; je ne l'ai pas fait, mais pour me venger, je vais le faire. » — Il y a des femmes qu'on dirait possédées du démon, dont le travail consiste à corrompre les jeunes maris pour rendre la jeune femme jalouse et la faire enrager, et ainsi faire cesser le mariage. On trouve aussi quelques cas où les hommes renvoient la femme légitime parce qu'elle ne leur donne pas d'enfants. D'autres ne veulent pas s'engager dans le mariage chrétien avant d'avoir la certitude que la femme enfantera. Je connais un cas où l'homme prit femme. Au bout de trois ou quatre ans, voyant que cette femme était stérile, il en prit une seconde, au su et vu de la première. La seconde lui donna quatre enfants, qui furent élevés à l'Ecole chez nous, et, une fois élevés, la femme n° 2 laissa ses enfants chez le père et la belle-mère pour aller convoler en meilleures noces. Elle avait fini son travail de faire des enfants à la place de la femme n° 1. Puis l'homme maria à l'église sa première femme (1).

---

(1) C'est très probablement cette inconstance des Indiens qui a décidé Mgr Grandin à envoyer à la S. C. de la Propagande son exposé sur le mariage chez les Indiens. Cf. p. 297 de ce fascicule.

7° Contre certaines lois provinciales. Dans les Missions desservies une fois par mois, il est impossible de faire les publications consécutives des bans ; en d'autres circonstances aussi les Indiens objectent à se faire publier. Alors, il faut récourir à la licence de mariage, et cette licence coûte 8 ou 5 dollars. Il y a à part cela le certificat du médecin à obtenir. Pour l'obtenir, il faut se présenter devant le médecin et celui-ci demande encore 2 à 5 dollars. Outre la répugnance que nos Indiens éprouvent à subir cet examen, il faut payer et licence et certificat en bel argent sonnant, et notre Indien n'en a pas. Que fait-il ? Il se marie sous la couverte, comme disent les Métis. J'ai actuellement deux couples à Batoche dans cet état, et cependant, à part ces deux couples, tous mes autres Indiens sont mariés à l'église.

REMÈDES

Pour amener nos Indiens de l'Ouest à contracter le mariage chrétien, il y a plusieurs remèdes à employer :

1° Bien instruire l'Indien de toute la doctrine catholique ; l'instruire surtout sur la beauté du mariage chrétien, sur ses obligations, ses responsabilités, ses consolations et ses sacrifices. Que l'Indien comprenne bien que devant Dieu et devant les hommes, il a promis de rester avec son conjoint jusqu'à la mort ; que Dieu seul peut briser ce contrat par la mort de l'un ou de l'autre. Qu'il craigne Dieu avec ses châtiments, et même les châtiments de l'Eglise sur la terre, châtiments par lesquels un concubinaire ne peut recevoir les sacrements, ni être enterré au cimetière.

2° Le missionnaire doit inspirer à l'Indien une certaine confiance qu'il se doit à lui-même ; lui enseigner que la prière est toute-puissante et qu'elle est exaucée par Dieu. Malheureusement notre Indien, trop enfant, trop léger, trop sans soucis et trop imprévoyant ne prie pas, parce qu'il ne sent pas la nécessité de la prière. Il ne pense à recourir à Dieu que quand la maladie ou la mort rentre dans sa cabane. Pour lui inspirer l'amour et la nécessité de la prière, en même temps

qu'une certaine confiance en lui-même, nous avons les pèlerinages de Sainte-Anne et de Saint-Laurent. Là, son cœur s'émeut, souvent il en pleure, sa foi augmente et le désir des choses du ciel pénètre en son âme. A Saint-Laurent — et j'en parle parce que j'en suis chargé depuis de nombreuses années, — ce sont nos Indiens qui sont les premiers à entonner le cantique traditionnel de Lourdes auquel toute la foule répond : *Ave Maria.* Ce sont eux aussi qui marchent à la tête de la procession, avec croix, oriflammes, chants et chapelet en leur langue, etc. Le souvenir de ces belles cérémonies reste dans son cœur, et il s'en souvient quand un membre de la famille tombe malade. Il promet alors d'y retourner et même à pied. L'Indien se dit ceci : « Puisque le prêtre me traite comme il traite les Blancs, et que le bon Dieu exauce mes prières comme il exauce celles des Blancs, je suis donc quelqu'un, je puis et je dois faire ma religion comme les meilleurs parmi eux. Je puis et dois contracter les obligations du mariage chrétien comme mes frères Blancs. »

3° Le missionnaire doit montrer à l'Indien l'exemple de tel ou tel ménage où règnent la paix, l'entente, l'amour et où se trouve aussi une bonne nichée d'enfants pleins de santé, vigoureux et propres ; il ne faut pas négliger de comparer ces enfants avec tant de petits sans famille et d'autres enfants abandonnés, pauvres, honteux, guenilleux, sans affection de personne et livrés à la mendicité.

4° Notre attention à nous, Principaux d'Ecoles, doit se tourner vers nos anciens élèves. Ce doit être un plaisir pour nous de les rencontrer souvent, de les attirer vers leur *Alma Mater*, de là, vers l'Eglise et de les amener à contracter un mariage chrétien. Il est souverainement désirable que nos anciens viennent à nous comme à leur père et mère pour recevoir nos conseils, nos encouragements. Combien de garçons qui viennent me demander de les aider à obtenir pour épouse telle ou telle fille ! Combien de filles viennent aussi me dire qu'elles désirent se marier avant de sortir de l'Ecole ; d'autres, sorties depuis quelque temps, m'arrivent en

disant : Trouvez-moi un mari avant que je ne tombe ! Cette confiance et cette affection mutuelles devraient exister dans toutes nos Ecoles. Pour cela, il faut, pendant les années de formation de l'élève, bien veiller à lui faire aimer et l'école et le Principal. Il faut l'y rendre heureux. Si l'enfant reste à l'Ecole malgré lui, il détestera tout, et le personnel, et la règle, et la religion, et Dieu lui-même. Une fois sorti, il sera un vrai diable et fera tout le mal qu'il pourra, ne serait-ce que pour causer de la peine au Principal, à ses maîtres et maîtresses. Ces cas-là ne sont pas rares du côté des filles ; tandis que l'affection mutuelle des Principaux, des maîtresses et des élèves tiendra ces derniers dans le bon chemin.

5° Du côté des Agents et du Département des Affaires Indiennes, je ne vois aucun moyen qui puisse remédier au mal des mariages brisés et des concubinages. Le Département reconnaît les mariages païens, et, sur un rapport favorable des Agents, finit par reconnaître même ces alliances illégitimes, au bout d'un certain nombre d'années de cohabitation.

6° D'un autre côté, un travail s'impose auprès des gouvernements des Provinces. Il faudrait obtenir de ces gouvernements provinciaux que, dans chaque centre de missions indiennes, un missionnaire puisse émettre les licences de mariage pour 1 dollar.

Peut-être aussi pourrait-on obtenir du Département que le médecin des réserves fasse l'examen et émette le certificat d'habilité pour le mari sans se faire payer par l'Indien.

Si quelqu'un allait se scandaliser de l'attitude de nos Indiens en face du mariage chrétien dont les obligations à leurs yeux sont si lourdes et si graves, qu'il se souvienne qu'hier encore ces Indiens étaient plongés dans le matérialisme le plus abject et la plus profonde déchéance, que, dans ces conditions, il ne faut pas espérer pouvoir christianiser à fond un peuple en si peu d'années. Ce qui relève le courage du missionnaire et soutient son espérance, malgré l'insuccès plutôt apparent que réel

de ses efforts, c'est la parole du Maître : « Ne craignez point, j'ai vaincu le monde. »

* * *

Ainsi s'est tenue en toute simplicité et en toute fraternité cette deuxième convention. Les Rév. Pères Principaux ont été heureux de se sentir unis et encouragés à continuer leur œuvre ingrate, qui doit cependant être bénie de Dieu, car les pauvres sont évangélisés, et peut-on trouver un plus pauvre à tout point de vue que l'Indien de l'Ouest Canadien ?

Nos missionnaires, assurément, tireront beaucoup de profit de la lecture du *Rapport sur le mariage chez les Indiens*, et ils sauront gré au R. P. Delmas de l'avoir présenté dans une forme si instructive. Il est intéressant que, il y a soixante ans, Monseigneur Grandin fut déjà préoccupé de ces mêmes difficultés, de sorte qu'il en envoya un long *exposé* à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Dans un travail fort bien documenté, Monseigneur Turquetil traite, en ce moment, la question du mariage chez les Esquimaux et, en guise de préface, il reproduit *l'exposé* de Mgr Grandin avec les réponses détaillées données par la Congrégation Romaine, en date du 9 décembre 1874. Mgr Turquetil juge qu'il « sera bon, nécessaire même, pour chaque missionnaire de relire de temps en temps le texte fondamental de cette instruction sur le mariage naturel. » Le travail de Monseigneur Turquetil paraît dans la *Revue de l'Université d'Ottawa*, 1935, juillet-septembre. Il n'y a que l'introduction pour le moment, mais déjà ces premières douze pages sont vraiment très instructives.